

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 45.00

Les prix des abonnements sont payables d'avance...

JOURNAL DE ROUBAIX MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERIONS: Annonces: la ligne... 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix...

ROUBAIX, 24 JUILLET 1879

BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET

Cours à terme de 1 h. 45, communiqués par M. F. MASSE, banquier, 82 et 84, rue Richelieu, Paris.

Table of stock market values (VALEURS) for various commodities and securities.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table of government bond values for 3% and 4 1/2% rates.

Service particulier

Table of specific service values for various companies and sectors.

DEPECES COMMERCIALES

Change sur Londres, 4 3/8; change sur Paris, 118.75; 100.

Vous voulez une armée qui raisonne et une magistrature qui obéisse...

Le Gouvernement n'a pas hésité à dissoudre le conseil d'Etat pour le recomposer...

l'empire s'était contenté de révoquer un conseiller d'Etat...

Ce n'est pas avec cette parcimonie que procède le Gouvernement républicain...

Le lecteur n'a pas oublié que le conseil d'Etat était saisi depuis le 21 mai 1878...

La section du contentieux était mise en demeure de statuer dès le 4 janvier suivant...

La demande en communication de M. Jules Ferry fut la cause de longs retards...

On sait comment M. Jules Ferry répondit à l'avis renvoyé depuis huit jours...

Le 6 juin cependant l'affaire ne figurait pas au rôle...

Le 27 juin arrive, on interroge le rôle qui reste muet...

Le 18 juillet — nous laissons la parole à M. Baragnon...

Le 18, il y avait bien un rôle, l'affaire des congréganistes y était bien portée...

l'attendais avec confiance la décision du tribunal... Nous ne voudrions pas insinuer...

La majorité républicaine de la Chambre a donné mardi une nouvelle preuve de son impuissance...

Il s'agissait de la prorogation, à titre provisoire, des traités de commerce...

M. Keller, pour faire cesser une incertitude qui est préjudiciable à tous les intérêts...

Les républicains et le ministre du commerce nient ces souffrances...

Il est évident cependant un républicain, M. Méline, pour se faire, en quelques mots...

Comme l'a très bien dit M. Keller, à part quelques industries, toutes sont atteintes d'une manière cruelle...

Il n'est pas juste les retards qui sont apportés à la solution de cette question...

On nous a beaucoup raconté à cette tribune, et je m'associe à la reconnaissance générale...

Messieurs, il est impossible au point de vue de la dignité de la Chambre...

On se disait tout bas que le défendeur seul n'avait parlé ni de Mlle Lecomte...

l'agriculture et du commerce finissait hier son discours... Je ne vous demande qu'une seule chose...

La situation faite à l'industrie par le gouvernement et par la majorité est vraiment intolérable...

Il serait temps et grand temps que l'on se prononçât définitivement pour ou contre la protection...

Mais, sur la question des traités de commerce, comme sur celle de l'état-major...

Les républicains et le ministre du commerce nient ces souffrances...

Les républicains et le ministre du commerce nient ces souffrances...

Les républicains et le ministre du commerce nient ces souffrances...

Les républicains et le ministre du commerce nient ces souffrances...

Les républicains et le ministre du commerce nient ces souffrances...

Les républicains et le ministre du commerce nient ces souffrances...

Les républicains et le ministre du commerce nient ces souffrances...

Discours de M. Des Rotours SUR LA Prorogation des Traités de Commerce

M. Des Rotours, Messieurs, je compte soumettre à la Chambre une proposition d'ajournement...

Je vous demande par suite la permission de motiver dès à présent l'ajournement que je viens vous demander de voter...

Vous vous rappelez qu'à la date du 31 décembre 1878, le gouvernement a dénoncé les traités de commerce...

En effet, Messieurs, pour qu'à un moment donné les modifications de tarifs dont la nécessité aurait été reconnue...

Sur la foi de cette dénonciation nos industriels ont basé leurs calculs...

Quelle raison invoque-t-on pour vous faire renouer les traités dénoncés en décembre 1878...

Les rapports qui vous ont été distribués constatent l'urgence de relever les droits existants sur un certain nombre d'articles...

Vous nous avez obtenu les résultats suivants: Mensonges, falsifications, calomnies, diffamations, etc.

Les rapports qui vous ont été distribués constatent l'urgence de relever les droits existants...

Vous nous avez obtenu les résultats suivants: Mensonges, falsifications, calomnies, diffamations, etc.

quelle mesure il appartient aujourd'hui au gouvernement de proroger...

M. le président. C'est le fond que vous discutez.

M. Des Rotours. Je constate que le Gouvernement a relevé un droit inscrit au tarif conventionnel avec le Portugal...

M. le président. Pourquoi pas? Rien ne s'y oppose; vous pouvez poser la question d'ajournement quand la question d'urgence aura été vidée...

Je constate ici, à la date du 15 juillet, le Gouvernement, en même temps qu'il prorogait le traité avec le Portugal...

En ressort-il, à un degré quelconque, que la dénonciation des traités, justifiée à la date du 31 décembre 1878...

Je suis donc fondé à dire que la dénonciation des traités de commerce, reconnue nécessaire en décembre 1878...

La commission des tarifs a reconnu la nécessité d'un certain nombre de relevements de droits...

Non, vous ne le pouvez pas. A l'appui de la prorogation qu'il vient vous proposer...

M. le président. Soit! vous reprendrez la parole tout à l'heure.

M. Des Rotours. La logique, la force des choses exige impérieusement que la question de prorogation ne soit discutée ici qu'à notre prochaine session...

Fetillon du Journal de Roubaix DU 25 JUILLET

— 68 —

LA VIEILLESE

MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY PREMIERE PARTIE

M. LECOQ se débrite

Et si la défense vient, vous rappeler que certains éléments font défaut à l'accusation...

Un frémissement courut dans la foule. C'était la tête du coupable que l'accusateur demandait au jury.

Il comprenait que c'en était fait de lui, et il acceptait d'avance sa condamnation.

L'agitation n'était pas encore calmée, quand le défendeur se leva.

Il rendit hommage à la loyauté du ministère public et à l'impartialité du président;

Il demanda qu'intérêt un homme, dans la situation où se trouvait Louis Lecoq...

Il rappela que nul n'avait affirmé qu'il connaît M. Lheureux, ni Marie Fassit.

Celui de la malheureuse Marie, où donc espérait-il la caches quand il le faisait porter à travers les rues d'un quartier perdu?

Vous ne voudrez pas laisser incomplètement impunis les plus grands crimes qui aient ébranlés Paris depuis bien des années...

interrogatoire, de demander une confrontation.

En admettant même que ce fut Lecoq qui eût été venir le lendemain du crime dans la rue de l'Arbalète...

Si Lecoq l'avait tué, il aurait bien su qu'elle n'était plus la pour lui répondre.

On n'avait même pas pu établir que son pied se rapportait aux empreintes laissées par le coupable.

On vous a dit, messieurs les jurés, s'écria le défendeur en terminant...

On vous demande la tête de Louis Lecoq. Je ne sollicite pas de votre pitié une atténuation de votre verdict.

On se disait tout bas que le défendeur seul n'avait parlé ni de Mlle Lecomte...

en cela il avait fait preuve de tact, — ni de de la lettre écrite par l'accusé.

Elle était accablante pour lui, cette malheureuse lettre, où il semblait qu'il eût voulu annoncer les crimes qu'il allait commettre...

Le ministère public ne répliqua point, et le président résuma les débats avec une équité parfaite...

Le fut tout, il n'y avait pas de circonstances atténuantes. C'était la mort.

On fit rentrer l'accusé. Il était pâle et il cherchait des yeux son défenseur qui évita son regard.

Louis Lecoq sourit. Il avait compris, et lorsque le président lui demanda s'il avait quelque chose à dire sur l'application de la peine...

— Rien, monsieur. Je renonce au recours en cassation.

La foule s'écoula recueillie, presque silencieuse, et profondément troublée.

Personne ne doutait que le verdict du jury fût juste, et tous pensaient pourtant qu'il manquait cette certitude de la culpabilité qui assure le repos de la conscience.

Le nabab était parti des premiers, suivi de son nègre, et convaincu sans doute de la supériorité de la justice européenne sur la justice sommaire de son pays.

Louis Lecoq, en traversant un couloir obscur, entendit un des gardes qui l'escortaient murmurer à son oreille ces mots: — Votre père vous supplie de signer ce soir votre pourvoi.

On avait vu, Thérèse Lecomte, qui sortait de la chambre des témoins, sentit qu'on lui glissait un billet dans la main: Elle s'approcha d'un reverbère et elle lut: « Ne désespérez pas. Je vous jure que je sauverai ».

Le billet était signé: « Lecoq » F. FILLET DE LA PREMIERE PARTIE

DEUXIEME PARTIE M. LECOQ AGIT

Paris est la ville des contrastes. On y danse au premier étage, pendant qu'on y agonise au troisième; on y souffre de la faim sous les combles pendant qu'on y thésaurise, au rez-de-chaussée.

Et de tantôt que la mort s'en va frappant çà et là, tantôt au portail des riches hôtels, tantôt aux volets délabrés des mansardes...

triste. Les fenêtres du joli logement de M. Lecoq ne s'ouvraient plus au premier rayon du soleil matinal.

Et ils n'étaient pas seuls à s'apercevoir de son absence. Les pauvres du quartier les regardaient, les oiseaux des Tuilleries aussi.

A Boulogne, dans cette charmante villa faite pour abriter des heureux, on pleurait nuit et jour.

Après la condamnation de Louis Lecoq, Mme Lecomte avait résolu de partir, de quitter la France, de fuir cette ville maudite où le fiancé de sa fille célébrait ces dernières heures dans une cellule de la Roquette.

Mais Thérèse l'avait suppliée de rester. Elle croyait toujours à l'innocence de Louis et elle espérait encore, car elle savait que le père Lecoq n'avait pas renoncé à sauver le malheureux que tout le monde avait abandonné.

Combien de fois ne l'avait-elle pas relu, ce billet qu'elle gardait précieusement et qu'elle n'avait pas montré à sa mère, ce billet où le vieux policier lui jurait qu'il lui rendrait Louis.

Elle avait foi en ce père, qu'elle avait vu si tendre aux jours évanouis de leur bonheur, si ferme en face de la catastrophe.